

**Décision de prolongation de l'enquête publique
relative à la demande**

- ♦ de révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du chêne ;
 - ♦ d'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine ;
 - ♦ d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement ;
- sur le territoire de la commune d'Esnon 89 210
présentée par Monsieur le Maire de cette commune**

Nous,

♦ Michel Breuillé, commissaire enquêteur,

désigné par décision du 22 mars 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon pour conduire l'enquête publique relative à la demande de révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du chêne, à la demande d'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine, et à la demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement ;

♦ Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.123-9 qui donne au commissaire enquêteur la possibilité de prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours ;

♦ Vu l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021-0075 de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 6 avril 2021, portant ouverture de cette enquête publique ;

♦ Ayant constaté le 3 mai 2021, à l'occasion de la remise du registre d'enquête dans chacune des 3 mairies concernées par les permanences, que l'affichage :

- n'avait pas été réalisé sur le territoire de la commune de Migennes. Après entretien avec la personne ressource de la ville, il s'agirait d'une négligence ;

- n'avait pas été réalisé non plus sur le territoire de la commune de Bussy en Othe. Après entretien avec Madame le Maire et le secrétariat de mairie, le courrier d'accompagnement de l'arrêté d'ouverture de l'enquête (cf. ci-joint) serait à l'origine de ce manquement puisqu'il est indiqué « **quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit le dimanche 18 mai 2021 au plus tard.....** » ;

- n'était pas en place sur le site du projet, tel que prévu par le 3^{ème} § de l'article 5 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Après en avoir informé les Services compétents de Monsieur le Préfet le 4 mai 2021 ;

DÉCIDONS :

La durée de l'enquête publique précitée est prolongée de quatorze jours, soit jusqu'au vendredi 18 juin 2021 à 12h.

Nous demandons donc à Monsieur le Maire de la commune d'Esnon, Maître d'ouvrage du projet, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance du public par un affichage réalisé dans les conditions prévues au I de l'article L123-10 du code de l'environnement..

Une permanence supplémentaire sera assurée par le commissaire enquêteur le vendredi 18 juin 2021 de 10 à 12 heures.

Fait à Saint Georges sur Baulches le 4 mai 2021.

Le commissaire enquêteur



Michel Breuillé



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles
et de l'Environnement**

Le Commissaire enquêteur

Michel BREUILLÉ M.B.

Auxerre, le **16 JAN. 2021**

Le Préfet de l'Yonne

à

Monsieur le Maire d'Esonn

OBJET: Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du forage de la Pièce de Chêne à Esonn, la demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement et la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique

P. J. : 3

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision des périmètres du forage de la Pièce de Chêne à Esonn du lundi 3 mai 2021 à 15 heures au vendredi 4 juin 2021 à 12 heures inclus.

Je vous précise que le commissaire enquêteur, Monsieur Michel BREUILLÉ, se tiendra à la disposition du public dans les locaux de votre mairie pour recevoir d'éventuelles observations aux dates et heures suivantes :

- le lundi 3 mai 2021 de 15 heures à 18 heures,
- le vendredi 4 juin 2021 de 9 heures à 12 heures.

Monsieur BREUILLÉ vous remettra le registre d'enquête dûment numéroté et paraphé.

Vous voudrez bien afficher, dans les locaux de la mairie, **quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit le dimanche 18 mai 2021 au plus tard**, l'avis d'ouverture joint au présent courrier qu'il conviendra de présenter sous la forme suivante : affiche mesurant 42 cm 59,4 cm, comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractère gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur en caractères noirs sur fond jaune avec toutes les informations visées dans les codes de l'environnement et de la santé publique.

Cet avis devra rester affiché jusqu'à la fin de l'enquête, **soit jusqu'au vendredi 4 juin 2021 à 12 heures inclus.**

.../...

Christine STANLEY
Tél : 03 86 72 78 14
Point de contact :
christine.stanley@yonne.gouv.fr
Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

Préfecture de l'Yonne
Place de la Préfecture
CS 80119 - 89016 AUXERRE cedex
Tél 03 86 72 89 89 - www.yonne.gouv.fr